

projet de résolution ou à un bill? Le désaccord au sein du gouvernement est-il aussi fort sur cette question que dans de nombreux autres domaines?

Des voix: Écoutez!

Le très hon. M. Pearson: Je dirais volontiers au très honorable représentant que le parti que j'ai l'honneur de diriger est extrêmement uni et, dans l'intérêt de notre pays, j'espère que la même unité se manifesterait parmi les honorables vis-à-vis. J'ai reçu, personnellement, des douzaines et des douzaines de dessins. J'estime qu'il serait inopportun et inutile que je dépose un ou deux de ces modèles. En temps voulu, et ce ne sera pas long maintenant, le modèle choisi par le gouvernement sera présenté à la Chambre des communes pour qu'elle prenne une décision.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'il me soit permis de signaler que la *Tribune* de Winnipeg montre deux dessins et déclare...

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Diefenbaker: ... que le drapeau à bordure bleue est celui que préfère le premier ministre. Voici ce que je lui demande: va-t-il déposer ces deux drapeaux sur le bureau de la Chambre, ces drapeaux dont il a présenté les modèles au cours de la conférence de presse, ou va-t-il continuer à dénier au Parlement ses droits?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de frustrer le Parlement de ses droits. Si je ne me trompe, c'est la première fois dans les annales du Parlement canadien qu'une question de ce genre ne fait pas l'objet d'un décret ministériel.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Pearson: C'est exact, monsieur l'Orateur, nous allons soumettre à la décision du Parlement actuel un modèle dont le gouvernement, soucieux de s'acquitter de ses fonctions, a jugé bon de saisir le Parlement, persuadé qu'il était qu'il s'agissait d'un modèle digne de lui être présenté et digne, nous l'espérons, de faire l'objet d'une décision.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur la déclaration du premier ministre signifie-t-elle que le gouvernement assumera la responsabilité du modèle qu'il va soumettre au Parlement?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, tout comme le gouvernement a adopté depuis de nombreux mois, et même depuis deux ans, l'idéal directeur que traduira ce motif.

L'hon. M. Nowlan: Je ne parle pas de l'idéal, mais bien du modèle. Cessons de tourner autour du pot. On nous dit aujourd'hui

que le gouvernement présentera un modèle au Parlement. Le gouvernement en acceptera-t-il la responsabilité?

Le très hon. M. Pearson: Je ne cherche pas à éluder la question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement assumera en fait la responsabilité du modèle qu'il soumettra à la Chambre des communes.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre comment il peut concilier la déclaration qu'il a faite à la Chambre, vendredi, en disant que la question du drapeau ferait l'objet d'un vote libre, et sa déclaration faite à la conférence de presse de Winnipeg, où il a dit que le gouvernement démissionnerait si le projet soumis au Parlement était rejeté.

L'hon. M. Monteith: Répondez!

M. Douglas: J'aimerais demander au premier ministre s'il considère qu'on peut parler de vote libre, quand on menace les députés de l'arme puissante d'une élection?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, chaque fois que la Chambre a eu à se prononcer sur des questions de principe depuis que nous sommes au pouvoir, les députés ont dû voter sous la menace d'une élection. J'ai déjà signalé, et je crois qu'il convient de le bien préciser, que quand le gouvernement soumet au Parlement une question de principe—et il s'agit vraiment de question de principe—le gouvernement doit survivre ou tomber par suite de la décision de la Chambre. Nous avons cependant fait l'impossible et, pour ma part, j'ai tout mis en œuvre, pour faire savoir aux membres de notre parti que dans une question aussi personnelle, aussi intimement liée à leur conscience et à leurs sentiments que celle d'un drapeau, un membre du parti libéral ne serait pas expulsé de son parti s'il décidait de voter contre le modèle soumis par le gouvernement.

M. Douglas: Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, il n'y aura pas de vote libre.

Une voix: C'est exact.

M. Douglas: Le premier ministre ne conviendra-t-il pas qu'il serait de la plus élémentaire politesse envers le Parlement de soumettre ces modèles à l'un de ses comités au lieu de les colporter à travers le pays... (*Exclamations*)... comité qui pourrait les examiner avec toute l'attention voulue.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je n'accepterai pas que l'on dise que des modèles ont été colportés à travers le pays; et je rappellerai à mon honorable ami que